

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

On parle de plus en plus souvent de citoyenneté. Un bel exemple en a été donné avec les travaux réalisés par des habitants volontaires. Que chacun s'intéresse à son environnement (Voir aussi l'opération « Nettoyons la nature » menée par la bibliothèque municipale) en y contribuant par ses gestes au quotidien, en convainquant les autres de l'intérêt de maintenir propre notre commune en signalant des dysfonctionnements à la mairie. Tout cela contribue à notre bien-être commun. Il faut en finir avec « La Commune ne fait pas suffisamment » car la commune, c'est nous tous, et à défaut d'embaucher des personnes supplémentaires, chacun peut, avec des contributions ajoutées, faire beaucoup mieux.

Pour redevenir positif et penser aux satisfactions, notre salle de sports a ouvert. C'est un équipement et un service supplémentaire qui valorisent notre vie au quotidien. L'inauguration est prévue le **25 novembre, à 10h30**. Vous y êtes tous chaleureusement invité.

De même, le **17 novembre**, une réunion publique ouverte à tous permettra de faire un bilan de mi-mandat, de présenter quelques nouveaux projets et de répondre à vos questions.

Un autre moment festif, celui-là, est en préparation, avec le marché de Noël du **17 décembre**. Au plaisir de vous y retrouver.

Le Maire

Numéro 106
Novembre 2017

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 17
- Vie Intercommunale P 18
- Associations : P 18 à 19
- Mémento Vie Pratique P 20

Téléthon 2017



Comme chaque année, un petit déjeuner sera organisé le **Dimanche**

3 Décembre de 8h à 10h (6€) avec à 9h, le départ d'une randonnée pédestre (2 heures - 3€) et d'un parcours VTT (2 heures - 3€).

Vers 11h30, accueil des participants au Tour du Canton pour un ravitaillement.

Une urne sera disponible à la Bonne Franquette.

Pour les petits-déjeuners : merci de vous inscrire à la mairie au 02.99.92.01.15 ou par mail mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

D ATES A RETENIR

17 Novembre 2017

A mi-mandat municipal, les élus de la commune invitent tous les habitants à une réunion publique le

Vendredi 17 Novembre 2017

À 19 heures, Salle des fêtes de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Au cours de cette réunion, nous ferons le bilan des trois années passées et aborderons les projets pour les trois années à venir.

Bien évidemment, une grande place sera laissée aux réponses à vos questions avant de terminer par le pot de l'amitié.

25 Novembre 2017



Roger MORAZIN, Maire de La Chapelle-Bouëxic
et l'ensemble du Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de la salle des sports.

Samedi 25 Novembre 2017 à 10h30 (Rue de la Guée).

ainsi qu'à l'apéritif qui suivra et sera servi à la salle des fêtes.



Portes Ouvertes de 14h à 17h.

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 28 Août 2017

Bilan financier : - restaurant scolaire - garderie municipale et détermination des tarifs pour l'année scolaire 2016-2017

M. le Maire fait part du bilan financier concernant le restaurant scolaire et la garderie au cours de l'année scolaire 2016-2017. Il rappelle que les tarifs étaient établis comme suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,50 €
- repas – prix usager adulte : 4,70 €
- repas – prix CLSH : 3,78 € (à compter du 1/01/2017)
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 € (à compter du 01/01/2017)
- repas – prix usager chantier d'insertion : 5,00 €

garderie :

- le matin de 7h30 à 8h35 : 1,10 €
- le matin de 8h15 à 8h35 : 0,55 €
- le soir de 17h15 à 17h45 : 0,55 €
- le soir de 17h15 à 18h45 : 1,10 €
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €

sachant qu'en cas de dépassement des horaires fixés, une facturation d'un montant supplémentaire de 3,50 € par quart d'heure de retard est appliquée.

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire étant donné l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 voix contre :

Tarifs restaurant scolaire:

- repas – prix usager élève : 3,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- repas – prix adulte : 5,00 €
- repas – prix usager CLSH : 4,00 € (à compter du 01/01/2018).
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 € (à compter du 01/01/2018).
- repas – prix usager chantier d'insertion : 5,00 € (à compter du 01/01/2018).

D'autre part, M. le Maire propose de maintenir les tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

garderie :

- le matin de 7h30 à 8h35 : 1,10 €
- le matin de 8h15 à 8h35 : 0,55 €
- le soir de 17h15 à 17h45 : 0,55 €
- le soir de 17h15 à 18h45 : 1,10 €
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €

- décide, d'autre part, en cas de dépassement des horaires fixés, de facturer un montant supplémentaire de 3,50 Euros par quart d'heure de retard.

- **Révision des tarifs municipaux**

M. Maire rappelle la délibération du 2 Septembre 2013 arrêtant les tarifs municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'arrêter les tarifs comme suit :

CANTINE	Tarifs actuels	Tarifs applicables au 01/09/2017
Prix Usager élève	3,40 €	3,60 €
Prix Usager adulte	4,60 €	5,00 €
Prix Usager CLSH	3,60 €	4,00 €
Prix goûter CLSH	0,35 €	0,45 €
GARDERIE	Tarifs actuels	Tarifs applicables au 01/09/2017
Le matin de 7h30 à 8h35	1,10 €	1,10 €
Le matin de 8h15 à 8H35	0,55 €	0,55 €
Le soir de 17h15 à 17h45	0,55 €	0,55 €
Le soir de 17h15 à 18h45	1,10 €	1,10 €
le mercredi de 11h45 à 12h45		gratuit
le mercredi de 12h45 à 13h30		0,55 €
BIBLIOTHEQUE		
Adhésion par an et par famille	5,00 €	Gratuit
CYBERCOMMUNE		
Carte familiale et anuelle pour consultation internet si adhérents à la Bibliothèque	Gratuit	Gratuit
Carte familiale et anuelle pour consultation internet non-adhérents à la Bibliothèque	Gratuit	Gratuit
Familles dont les 2 parents sont demandeurs d'em- ploi : délivrance d'une carte gratuite de 2 heures pour 6 mois	Gratuit	Gratuit
Copies noir et blanc	Gratuit	Gratuit
Copies couleur	Gratuit	Gratuit
MAIRIE		Tarifs applicables au 01/01/2018
Photocopie simple A4	0,30 €	0,30 €
Photocopie A3	0,45 €	0,45 €
Photocopie couleur A4	0,80 €	0,80 €
Photocopie couleur A3	1,00 €	1,00 €
Tarif CADA	0,18 €	0,18 €

Tarifs Municipaux (suite)

CIMETIERE		Tarifs applicables au 01/01/2018
Concession trentenaire	125,00 €	125,00 €
Concession cinquantenaire	175,00 €	175,00 €
ESPACE CINERAIRE		
Concession trentenaire	125,00 €	125,00 €
Concession cinquantenaire	175,00 €	175,00 €
ASSAINISSEMENT		
	Tarifs actuels	Tarifs applicables au 01/01/2018
Taxe de raccordement	500,00 €	500,00 €
Part de la Collectivité HT		
Part Fixe - Abonnement	99,09 €	99,09 €
Part Proportionnelle - le m3	0,62 €	0,62 €
SALLE POLYVALENTE		
	Tarifs actuels	Tarifs applicables au 01/01/2018
Caution salle	500,00 €	500,00 €
Manifestation Commune 48H	275,00 €	300,00 €
Manifestation Hors Com 48H	400,00 €	450,00 €
Manifestation Commune 24H	200,00 €	225,00 €
Manifestation Hors Com 24H	325,00 €	375,00 €
Manifestation Commune 12H	150,00 €	175,00 €
Manifestation Hors Com 12H	250,00 €	300,00 €
Vin d'honneur Commune	75,00 €	75,00 €
Forfait vaisselle		40,00 €
chaises + tables (3 tréteaux et 10 chaises)	5€ /tables	10 € / table
Chaise sans table		0,40 €
Forfait ménage (si besoin)	(2 chèques) : 30,00 € et 35,00 €	(2 chèques) : 30,00 € et 35,00 €
TERRAINS		
Prix au m2 non constructible	Nus (chemins) - 1,50 €	Nus (chemins) - 1,50 €
Prix au m2 constructible pour construction maison individuelle terrain non viabilisé	Constructible – 10,00 €	Constructible – 15,00 €

- **Participation 2016 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisées à La Chapelle Bouëxic**

M. le Maire propose de fixer un coût moyen d'un élève sur la base des coûts réels de l'année 2016 comme suit :

Année	Coût maternel	Coût primaire
2016	1 133,29 €	307,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le coût moyen d'un élève pour l'année scolaire 2016-2017 comme désigné ci-dessus.
- décide d'arrêter la participation 2017 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisées à La Chapelle Bouëxic selon les barèmes arrêtés ci-dessus.

- **Bilan financier TAP - année scolaire 2016-2017 - Information**

M. le Maire fait part du bilan financier des TAP pour l'année scolaire 2016-2017.

1°) Dépenses

* Personnel

- Personnel titulaire : 7 448,63 €
- Personnel en CDD : 20 636,87 €
- Personnel ACDES : 3 305,48 €
- Groupement d'Employeur 35 : 4 187,24 €
- Encadrant TAP : 6 746,48 €

Total personnel : 42 324,70 €

Fournitures TAP : 1 173,54 €

Total dépenses : 43 498,24 €

2°) Recettes

* Participation Etat :

- 200 élèves x 90 € = 18 010,00 €
- Dont : -> 1° trimestre scolaire 2016-2017 : 6 210,00 €
- > 2° et 3° trimestre scolaire 2016-2017 : 11 800,00 €
- . Coût net pour la Commune : 25 488,24 €
- . Coût par élève : 25 488,24 € : 200 élèves = 127,44 €

- **Mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : année scolaire 2017-2018 - décision relative à l'embauche d'intervenants extérieurs, demande de subvention : Dotation de Solidarité Rurale : fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2017-2018**

Considérant qu' il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement aux besoins liés à la mise en place des rythmes scolaires et donc à un accroissement temporaire d'activités. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation. La rémunération sera déterminée sur le grade d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet, indice brut 400, indice majorée 363 au 11ième échelon. Le régime indemnitaire est facultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- décide d'adopter la proposition du Maire
- décide de modifier le tableau des emplois, par la création de 4 postes d'adjoint d'animation
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants
- décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 septembre 2017.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- sollicite de Monsieur le Préfet, la subvention inhérente aux rythmes scolaires - fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le 1° degré pour l'année scolaire 2017 - 2018.

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation auxiliaire à temps complet - coordination TAP et animateur jeunesse : Mr VOISIN Fabien - demande de subvention auprès de la CAF**

M. le Maire précise qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation non permanent afin d'assurer la fonction d'animateur de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et d'animateur jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et d'animateur jeunesse pour une durée de 4 mois à hauteur de 35h/35^{ième} par semaine à compter du 1^{er} septembre 2017, 1^{er} échelon, indice brut 347, indice majoré 325.
- décide de recruter sur ce poste Mr VOISIN Fabien domicilié 27 rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC.
- sollicite de la CAF et de différents organismes les subventions inhérentes au poste d'animateur jeunesse et encadrant les Temps d'Activités Périscolaires.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents actes inhérents à cette embauche.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet - Mme COETTE Christelle consécutivement à la commission de recrutement du 3 Juillet 2017**

M. le Maire rappelle que consécutivement au décès de Mme Chrystelle EON – Adjoint technique, il y a lieu de créer un nouveau poste d'adjoint technique. Il précise que consécutivement à la commission de recrutement du 3 Juillet 2017, il a été proposé de recruter Mme COETTE Christelle en tant qu'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2017 à hauteur de 28/35^{ième}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique et de recruter Mme COETTE Christelle à hauteur de 28/35^{ième} à compter du 1^{er} septembre 2017 en tant que stagiaire.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet – non permanent - Mme CANCE Christine**

M. le Maire précise que dans le cadre de l'augmentation des effectifs de classe maternelle, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet, à hauteur de 19/35^{ième} à compter du 1^{er} Septembre 2017 jusqu'au 10 Juillet 2018. Il propose d'embaucher sur ce poste Mme CANCE Christine domiciliée 4, rue Saint-Maur à MERNEL (Ille et Vilaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine à compter du 1^{er} Septembre 2017 jusqu'au 10 Juillet 2018, à hauteur de 19/35^{ième}.

- **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent - Mme LEJOP Maryvonne**

M. le Maire rappelle la décision d'inscrire Mme BOUGEARD Nadia, adjoint technique, à la formation, organisée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), intitulée « savoirs de base – module de niveau 1 - ; cette formation se déroulant du 9 Septembre 2016 au 7 Juillet 2017, dans un premier temps, à raison d'une journée par semaine sauf vacances scolaires et du 8 Septembre 2017 au 30 Septembre 2017 dans un second temps.

Il spécifie que, dans ce cadre, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique non permanent afin d'assurer le remplacement de Mme BOUGEARD Nadia lors de ses jours de formation à hauteur de 7h00/35^{ième} à compter du 8 septembre 2017 jusqu'au 30 Septembre 2017.

Il propose d'embaucher sur ce poste Mme LEJOP Maryvonne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme LEJOP Maryvonne à compter du 8 Septembre 2017 jusqu'au 30 Septembre 2017, à hauteur de 7h00/35^{ième}.

- **Devis nettoyage carreaux école**

M. le Maire fait part des devis présentés par différentes entreprises concernant le nettoyage des carreaux de l'école et le lavage à haute pression des murs de l'école. Il propose de retenir le devis le moins disant à savoir le devis de l'Entreprise Brocéliande Nettoyage pour un montant de 1 382,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis présenté par l'Entreprise Brocéliande Nettoyage domiciliée 7, rue de Bonneval – 56800 AUGAN pour un montant de 1 382,50 € TTC concernant les travaux de nettoyage de l'école et le lavage à haute pression des murs de l'école.

- **Remplacement du groupe VMC à l'école**

M. le Maire informe qu'il y aurait lieu de remplacer le groupe VMC à l'école et propose de retenir le devis de l'Entreprise AVIPUR pour un montant de 830,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis présenté par l'Entreprise AVIPUR domiciliée ZA du Chêne Vert – 35650 LE RHEU pour un montant de 830,40 € TTC.

- **Règlement salle-polyvalente**

M. le Maire propose de définir le règlement de la salle-polyvalente comme suit :

REGLEMENT INTERIEUR

1 - Toute personne occupant tout ou partie de la salle polyvalente, à quelque titre que ce soit, est tenue de respecter le présent règlement.

2 - Les locaux seront rendus sans aucune détérioration des bâtiments, du mobilier et des abords.

Après utilisation, les locaux et le mobilier seront remis **dans l'état de propreté initiale avant d'être rangés. Le forfait maximum de 65 €uros sera encaissé si la salle-polyvalente n'est pas restituée dans l'état de propreté initiale.**

Vitrification du parquet : En cas de versement d'un produit liquide sur le parquet, essuyer simplement à l'aide d'un chiffon sec.

Aucun produit autre que ceux, éventuellement fournis par la mairie, ne pourra être utilisé notamment pour le parquet.

Toute marque de chaises ou tables traînées sur le sol sera sanctionnée par l'encaissement d'une partie du chèque de caution correspondant à la réparation des dégâts.

Attention : Surtout ne pas lessiver avec une serpillière humide.

3 - Le mobilier mis à la disposition des utilisateurs ne sera utilisé que pour l'usage pour lequel il a été prévu. Il est notamment interdit de monter sur les tables et chaises et de sortir ce matériel de la salle. En cas d'infraction, un forfait de 100 € sera facturé.

4 - Tout utilisateur de la cuisine doit prendre connaissance des consignes d'utilisation du matériel.

5 - Chaque occupant veillera à ce qu'aucun enfant ne soit sans surveillance ; notamment dans la cuisine.

6 - Conformément au contrat de location, un état des lieux sera effectué avant et après usage. Tous les frais de remise en état ou inhérent à du matériel ou du mobilier disparu seront facturés au titulaire du contrat qui assume l'entière responsabilité des locaux mis à sa disposition.

7 - **Une caution de 500 €uros sera demandée au moment de la remise des clefs.** Elle sera restituée, par courrier, après utilisation de la salle et, ultérieurement à l'établissement de l'état des lieux ne constatant pas de dégradations.

8 - Le tarif spécial réservé aux habitants de LA CHAPELLE-BOUEXIC ne sera appliqué que lorsqu'il concernera **directement** les personnes habitant LA CHAPELLE-BOUEXIC. Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, les usagers devront préciser **clairement** l'objet de la réservation.

9 - Les occupants prendront connaissance des consignes de sécurité et du plan d'évacuation. Les issues de secours doivent rester libres pendant toute la durée de l'utilisation.

Protection incendie : (utilisation des extincteurs) : Les extincteurs ne doivent être utilisés qu'en cas de besoin. Il est formellement interdit de manipuler ce matériel hors déclaration d'un incendie. (N.B. : toute capsule rouge enlevée rend obsolète l'utilisation de l'extincteur).

L'utilisation intempestive d'un ou des extincteurs sera sanctionnée par l'encaissement d'une partie de la caution correspondant à la facture de remise en état de l'appareil.

10 - Les utilisateurs sont tenus de respecter la loi en matière d'horaires, c'est-à-dire que l'exploitation doit cesser à **1 H du matin**. Au-delà de cet horaire, toute plainte de voisinage sera recevable.

11 – Les utilisateurs veilleront à ne pas troubler le voisinage par l'utilisation d'un niveau sonore excessif dans la salle. Afin de ne pas indisposer le voisinage, ils ouvriront les fenêtres côté terrain de sport lorsqu'il sera nécessaire d'aérer et fermeront les portes. De même, en quittant les locaux, le départ des voitures devra se faire le plus discrètement possible : éviter les coups de klaxon et les accélérations bruyantes.

La porte de sécurité devra être fermée. En cas d'entrée dans la salle par cette porte et d'éventuelles dégradations, le chèque de caution sera retenu jusqu'à l'obtention de la facture correspondant à la réparation des dégâts.

12 – Il est formellement interdit de dormir dans la salle-polyvalente à l'occasion de la location des locaux.

13 - Un cadenas est mis au niveau des poubelles de service de la salle polyvalente. Une clé sera fournie.

14 - Le déclenchement volontaire du système d'alarme sera sanctionné par l'encaissement du chèque de 50 € pour financer le déplacement d'un responsable de la salle (élu ou employé municipal), seul habilité à désactiver le système.

15 - Aucune décoration ne pourra être accrochée à d'autres points que ceux mis à disposition dans la salle. Le scotch sur les portes et murs est interdit. 20 crochets aimants sont mis à disposition du locataire.

En cas d'utilisation de chauffage (hiver), on ne peut pas utiliser simultanément le four multi-niveaux et le lave-vaisselle.

16 - Un cahier de doléances ou de remarques sera mis à disposition par l'employée municipale chargée de l'inventaire.

17 – Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, la zone piétonne autour de la salle ne sera pas accessible aux véhicules à l'exception du traiteur. Le passage vers la salle des sports doit toujours rester libre. Tout véhicule gênant et ne respectant pas cette zone pourra faire l'objet d'un enlèvement conformément à l'arrêté municipal du 28 Août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement de la salle polyvalente désigné ci-dessus.

- **Salle multi-sports - Lot n°7 : électricité – chauffage – ventilation - Avenant n°1 : éclairage Led**

M. le Maire donne lecture de l'avenant n°1 proposé par l'Entreprise PERRINEL le lot n°7 – Electricité – chauffage – ventilation – inhérent aux travaux de construction de la salle multi-sports, concernant l'éclairage Led de la salle multi-sports.

- montant initial : 37 810,19 € HT, soit 45 372,19 € TTC

- avenant n°1 : 9 055,44 € HT, soit 10 866,52 € TTC

- montant global du marché : 46 865,63 € H,T soit 56 238,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre :

- émet un avis favorable à l'avenant n°1 désigné ci-dessus.

- **Passage à ½ temps de Mr COURTEL Loïc : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} Janvier 2018**

M.le Maire rappelle la délibération du 15 Mai 2017 adoptant les modalités de création de poste à temps partiel et donne lecture du courrier en date du 25 Août 2017 de Mr COURTEL Loïc : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe sollicitant un poste à temps partiel à hauteur de 17,5/35^{ième} à compter du 1^{er} Janvier 2018.

M. le Maire précise que l'emploi du temps sera organisé selon les modalités suivantes : du lundi au vendredi, de 13h45 à 17h15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande de temps partiel à hauteur de 17,50/35^{ième} à compter du 1^{er} Janvier 2018 de Mr COURTEL Loïc sous réserve de l'avis favorable de la commission de déontologie et sous réserve que l'activité professionnelle au titre de l'entreprise de Mr COURTEL ne perturbe pas le bon déroulement de l'activité à mi-temps au titre des services techniques.

- **Régie – restaurant scolaire**

M. le Maire propose d'instituer auprès de la Caisse des Ecoles une régie pour l'encaissement des sommes inférieures à 15 € pour la cantine et la garderie. Il propose de désigner les régisseurs suivants :

- Mme LE LAY Linda : régisseur titulaire
- Mme MARCHAND Valérie : régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer les régisseurs suivants auprès de la Caisse des Ecoles pour l'encaissement des sommes inférieures à 15 € pour la cantine et la garderie :

- Mme LE LAY Linda : régisseur titulaire.
- Mme MARCHAND Valérie : régisseur suppléant.

Informations

- **Demande de certificat d'urbanisme n°03505717W0032 : 1, rue de la Guée - Courrier de Mr et Mme POUESSEL Janine et Armand pour demande d'autorisation de deux sorties de la parcelle n° 56 – section ZR**

Monsieur Jean-Pierre KERGOURLAY personnellement intéressé par cette affaire s'est retiré de la séance.

M. le Maire donne lecture du courrier du 24 Juin 2017 émanant de Mr et Mme Janine et Armand POUESSEL sollicitant l'autorisation de deux sorties de la parcelle n° 56 – section ZR sur le parking de la salle-polyvalente.

Le Conseil Municipal est favorable une autorisation de sortie sur le parking de la salle-polyvalente au niveau nord de la parcelle cadastrée section ZR n° 56 en limite de la partie sud de la parcelle cadastrée section ZR n° 301.

Cependant pour des raisons pratiques et de sécurité, le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'autorisation d'une seconde sortie sur le parking de la salle polyvalente au sud de la parcelle cadastrée section ZR n° 56, une sortie existant déjà pour la desserte des parcelles n° 590 et n° 591 – section ZR ; il est proposé aux pétitionnaires de créer une sortie sur la parcelle cadastrée section ZR n° 301 via la R.D. n° 42.

- **Avenir de « La Bonne Franquette »**

M. le Maire rappelle les différents projets en cours dans le secteur privé : revente du château avec projet de rénovation et projet au niveau de la Commune : projet d'achat par le CCAS de la maison appartenant à Mr et Mme GAHIER Christian et Françoise sise 5 rue de la Mairie. M. le Maire rappelle d'autre-part la politique d'aménagement du centre-bourg effectuée depuis plusieurs années accompagnée de différentes actions en termes de redynamisation du commerce local dont la construction d'une boulangerie par la Commune. M. le Maire rappelle enfin la délibération du 9 Janvier 2017 inhérente au contrat de ruralité et notamment l'inscription dans ce cadre du projet d'aménagement de la « Bonne Franquette » avec un projet de gîte correspondant à l'axe 3 des contrats de territoire : attractivité du territoire et tourisme.

Il précise que le projet d'aménagement des locaux de la « Bonne Franquette » pourrait être également éligible à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et à l'appel à projet de la Région concernant l'aménagement des centres-bourgs. Il souligne que l'aménagement de gîtes et de chambres d'hôtes correspondrait à un pôle d'attractivité supplémentaire en cœur de bourg. Il propose ,préalablement au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour maîtrise d'œuvre, de procéder à une réflexion concernant la rédaction d'un cahier des charges. Il est également proposé de prendre l'attache du Comité Départemental au Tourisme afin de disposer des références de communes ayant réalisé de tels projets en Ile-et-Vilaine

- **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part du compte-rendu de la dernière réunion de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) et spécifie qu'une subvention de 5 000,00 € a été accordée par VHBC dans le cadre de l'organisation du comice agricole se déroulant à GUICHEN le 9 septembre 2017.

R ECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes nés entre OCTOBRE et DECEMBRE 2001 doivent se faire recenser **avant le 31/12/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15

Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

B OUËXIC ACCUEIL

La Commune de La Chapelle Bouëxic organise à l'intention des séniors de la commune, soutenue financièrement par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Les animations sont ouvertes à tous. Ci-dessous dates, horaires et conditions de participation.

On mange ensemble :

12h30 au Restaurant scolaire.

Participation : 7 €

Pas de nombre limite.

Prochaine date :

6 Décembre.

Atelier mémoire :

De 14h30 à 17h00 à la mairie

Participation : Gratuit

Nombre de places : 15

Prochaines dates :

Les vendredis 17 Novembre et 15 Décembre.

On sort ensemble :

Participation : 5 €

Nombre de places : 8

Prochaines dates :

Lundi 20 Novembre : Cinéma.

Lundi 11 Décembre : Centre Alma.

Atelier cuisine :

De 10h00 à 15h00 à la Bonne Franquette

Participation : 7 €

Nombre de places : 12

Prochaines dates :

Jeudi 30 Novembre et Mercredi 20 Décembre.



**BOUËXIC
ACCUEIL**

Contact :

Mr Fabien VOISIN

☎ 06.89.49.43.45

S AINTE BARBE



Cette année, la compagnie des pompiers de Maure-de-Bretagne organise sa cérémonie protocolaire, à La Chapelle-Bouëxic.

Programme :

- 10h : Messe
- 11h : Cérémonie au monument aux morts avec présentation de matériel.
- 12h : Vin d'honneur à la salle des fêtes.

le Dimanche 26 Novembre.

Vous êtes tous invités à participer à ce moment.

MARCHÉ DE NOËL

Pour notre Marché de Noël, nous recherchons des exposants, gastronomes et autres. Vous pouvez nous joindre par mail en nous donnant vos coordonnées, votre carte ainsi que votre secteur d'activité marchedenoel.lachapellebouexic@gmail.com ou sur Facebook <https://www.facebook.com/marche.noel.58>

Marché de Noël

LA CHAPELLE-BOUËXIC

Dimanche 17 Décembre 2017

2017 10h-18h

De nombreux exposants de Produits Alimentaires, Artisanaux & Bretons.

Animations pour les enfants, Poneys, maquillage...

Toute la journée, des tours de Trial-moto électrique sur piste avec l'ACL-Bréal (à partir de 8 ans)

Arrivée du Père Noël, à 15 h

Dégustation d'huîtres sur place où à emporter repas savoyard, galette-saucisse, frites, vin chaud

Achetez, commandez, réservez vos produits ou cadeaux de Noël !!!

<p>L'Ardoise Gourmande RESTAURANT CATERING 10 rue de la Chapelle 44130 La Chapelle-Bouëxic 02 51 92 11 11</p>	<p>GARAGE DU CANUT Réparation toutes marques 02 51 92 11 11</p>	<p>LA FILOCHE Pâtisseries Café 06 75 24 28 04</p>	<p>CHEZ LILI Café - Pâtisseries 02 51 92 11 11</p>	<p>Fournil du Vieux Four Pâtisseries 02 51 92 11 11</p>	<p>TAXI ARMOREN TAXIS 07 61 55 42 03</p>	<p>Boulangerie - Pâtisserie 02 51 92 11 11</p>
--	--	--	---	--	---	---

ZOOM SUR LES DERNIERES MANIFESTATIONS

CONCOURS DE PETANQUE 2017



Equipe séniors : Henri ESNAULT et Jean RAIMBAULT; Equipe féminine : Sylvie COËLO et Ghislaine RIGAUD. 1ère équipe : Kévin CHOLLET et Gérard RIGAUD. 2ème équipe : Fabien BESNARD et Cédric MARIVINT

C'est dans une ambiance très conviviale, que s'est déroulé le tournoi de boules.

37 équipes (ados, adultes hommes et femmes de tous âges) se sont confrontées amicalement de mai à septembre.

Les rencontres ont permis aux équipes de sortir de chez elles et de profiter des douces soirées chapelloises. La saison s'est clôturée par un repas et la remise des trophées, ceci dans une ambiance sympathique.

Classement :

- 1er** : Kévin CHOLLET et Gérard RIGAUD
- 2ème** : Fabien BESNARD et Cédric MARIVINT
- 3ème** : Frédéric BESNARD et Cédric LAMORT
- 4ème** : Frédéric BABONNEAU et David WESTER
- 5ème** : Anthony LARCHER et Frédéric WESTER
- 6ème** : Hervé CHOLLET et Eric ROUSSIAU

Si vous souhaitez participer au concours l'année prochaine, guettez l'écho chapellois du mois de mars prochain, afin de connaître la date des inscriptions.

LES CLASSES 7



Grâce à l'excellent travail des organisateurs, le 16 septembre 2017, les classes 7 se sont réunies pour une journée festive.

Le rendez-vous était donné à 10h30 en l'église suivi d'un dépôt de gerbe pour les disparus de cette classe.

La photo a été prise sur le terrain de la vigne, derrière l'église avec 63 personnes présentes.

Un Chapellois de 90 ans avait fait le déplacement (Mr Marcel HIGNET) ainsi qu'une Chapelloise de 80 ans (Mme Rolande EON). Trois bébés étaient également présents sur la photo.

Après le vin d'honneur, un peu moins de 100 personnes ont pris places à la salle polyvalente de la commune pour le repas du midi qui était préparé par l'Ardoise Gourmande.

Après ce bon repas, un moment de détente a été partagé avec au menu du palets, des jeux de cartes, ...

Ensuite vers 20H, le buffet du soir a réuni 120 personnes et la soirée s'est terminée dans une ambiance festive avec un bal.

Les classes 7 vous donnent rendez-vous dans dix ans !

REPAS DU CCAS

Samedi 7 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale a réuni les séniors chapellois dans la joie et à la bonne humeur pour un moment de convivialité à la salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Le traditionnel et excellent repas offert aux aînés était préparé par Anthony LAMORT, de l'Ardoise Gourmande.

Le service, quant à lui, a été assuré par 8 jeunes de notre commune :

- Thaïs DANIEL,
- Léna GALODÉ,
- Emmanuel et Mathilde GAYET,
- Anna KERGOURLAY,
- Pierre LARCHER,
- Antoine ROUSSEL,
- Léa SOULAINÉ.

Cela a aussi été l'occasion pour Louissette LEBRET (Adjointe aux affaires sociales), de mettre en avant les doyens présents dans la salle.

Mme REBOUX Henriette (95 ans) et Mr BESNARD Louis (93 ans).

La doyenne Mme WESTER Germaine (96 ans), et Mr GUEZAIS Joseph (94 ans) n'ont pu se déplacer .

Cette année, nous avons accueilli 8 nouvelles personnes de 70 ans.

- Mme BERTIN Jeanine.
- Mme HELIGON Denise.
- Mr LANGOUËT Marcel.
- Mme LARCHER Marie-Thérèse.
- Mme LERAY Colette.
- Mr PALMIER Jean-Claude.
- Mme PAVIOT Raymonde.
- Mme ROUSSEL Marie-Thérèse.

Les 80 ans

- Mme EON Rolande.
- Mme PELLÉ Jeanine (absente)

Les 90 ans

- Mme GICQUEL Geneviève (absente).
- Mr HIGNET Marcel

La Commune compte 124 personnes de plus de 70 ans. Cette journée agréable fut l'occasion de prendre des nouvelles de chacun sans oublier les chansons.



MARCHE DU 11 OCTOBRE



Dans le cadre du jumelage le 2ème RMAZ de Bruz, une centaine de militaires et civils s'étaient donné rendez-vous, place de l'église, le Mercredi 11 octobre pour une marche de 16 kilomètres sous la conduite de Roger MORAZIN, Marcel MANDON, Nicole LEVEQUE et Dany DENIER. Pour les trois derniers kilomètres, une vingtaine de Chapelloises et Chapellois ont rejoint le groupe au moulin de La Mouraudais. Pour finir cette matinée dite de cohésion, un apéritif et un buffet organisé par le 2ème RMAZ attendait les marcheurs à la salle des fêtes.

Il faut bien entendu remercier Joseph BESCHU, le Président des Anciens Combattants et son équipe qui organisent et animent ce jumelage tout au long de l'année.

MAISON A LOUER

Pour une entreprise, un artisan, un commerce, la Commune loue en centre-bourg, une maison avec espace-terrasse, d'une surface habitable de 115 m² ainsi qu'une cour à l'arrière.

Renseignements à la mairie

☎ 02.99.92.01.15

A LOUER

JOURNÉE CITOYENNE AU CIMETIÈRE



Pour une première expérience, la municipalité avait souhaité organiser une journée citoyenne autour de travaux pouvant fédérer la population.

Cette demi-journée avait trois objectifs. A savoir :

- Comment faire prendre conscience que les habitants de la commune peuvent être concernés par la vie de la Commune ?
- Comment ENSEMBLE, il est possible d'améliorer divers lieux de la Commune ?
- Comment avec la participation de tous, il est possible de réaliser quelques économies pour le budget communal auquel chacun participe avec ses impôts ?

Merci donc à la vingtaine de volontaires qui ont répondu à cette journée préparée par Louissette LEBRET, adjointe. Rendez-vous à une prochaine sollicitation pour poursuivre et terminer ce chantier.

AVIS AUX ARTISANS, COMMERCANTS ET AUTO-ENTREPRENEURS

Le site internet de la commune possède une rubrique qui recense les artisans, commerçants et auto-entrepreneurs de la Commune. Elles sont visibles dans la rubrique : Au quotidien /Commerces et Artisans du site internet.

Ces professions sont également répertoriées dans le livret de bienvenue remis aux nouveaux habitants.

Pour toutes nouvelles inscriptions ou modifications, vous pouvez nous contacter, merci de vous faire connaître auprès de :

Linda LE LAY

Contact : lindalelay@gmail.com

☎ 02.99.92.05.71 ou 02.99.92.01.15

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 27 Septembre 2017

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le rapport d'activité 2016 de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Il est consultable sur le site internet de VHBC : www.vallons-de-haute-bretagne-communauté.fr.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de soutenir le projet sur la commune de Guichen pour l'implantation d'un lycée, projet qui répondra aux besoins de la population de VHBC.

Pour information, le Bureau communautaire a pris

acte du lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et technique relative au transfert de la compétence « Assainissement collectif et eaux pluviales » à compter du 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

Une étude définissant un état des lieux et un diagnostic de la situation actuelle, une analyse des enjeux de la prise de compétence et des modes de gestion envisageables sera ainsi réalisée. Le prochain Conseil communautaire est programmé le 8 novembre 2017.

LA DYNAMIQUE : Changement pour le cours de gym du mardi



Petit changement ! Les cours de gym du mardi matin auront désormais lieu le mercredi matin à 10h30 à la salle polyvalente.

Pas de changement en ce qui concerne les cours du jeudi. Ces cours sont également assurés par Aurélien et ont lieu à la salle polyvalente : De 19h00 à 20h00 : cours de gym, de 20h00 à 21h00 : Cours de zumba.



LES FLECHES CHAPELLOISES



Les activités ont repris au sein des associations depuis septembre les personnes intéressées par le VTT peuvent contacter :

MR MONNERAIS Dominique

au 07.78.13.10.81

Ou

MR FISCHER Patrice

au 06 22 71 03 30

CEREMONIES DES ANCIENS COMBATTANTS

Hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

Vous êtes tous invités à participer à cette cérémonie :

Rassemblement devant la bibliothèque puis dépôt d'une gerbe au monument aux morts le :

Mardi 5 Décembre à 11h00,



Associations

L'AMICALE LAÏQUE

Le 13 octobre 2017, a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque, l'occasion de faire un bilan sur les manifestations organisées durant l'année, notamment la collecte des papiers avec la PAPREC. Les projets de l'école pour l'année 2017-2018 ont été présentés. L'assemblée s'est conclue par une cérémonie de remerciements des sortantes et l'accueil des nouveaux parents, le tout autour d'un verre en toute convivialité. Nous remercions le Maire de sa présence et de l'investissement de la commune pour notre association. La collecte de papiers nous a permis de remplir une benne le samedi 14 octobre et nous attendons le retour du tonnage. La collecte continue tous les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois.

Pour l'année 2017 - 2018, voici les dates de nos manifestations :

Dimanche 10 décembre 2017 : Spectacle de Noël à La Chapelle-Bouexic.

Samedi 24 et dimanche 25 février 2018 : Week-end théâtre avec la compagnie "Le Pied en Coulisses", au Rotz à Maure de Bretagne

Dimanche 1er avril 2018 : Loto au Rotz à Maure de Bretagne

Samedi 16 juin 2018 : Fête de l'école sur le terrain de foot de la Chapelle-Bouexic.

Mouvements au sein de l'amicale :

Marie-claire RUAULT et Anne-sophie LEFEUVRE ont souhaité quitter le bureau mais restent bénévoles. Corinne LOUSSOUARN, Karine HENRY, Lætitia LE GOUGAUD, Mélanie SAFFER et Samia ESSOUFI quittent l'amicale. Les amicalistes les remercient pour leur investissement au sein de l'association. Mélanie BEGO, Anaïs GUY, Olivier JUMEAUX, Anne HERVE et Nelly CHOTARD entrent à l'amicale. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Composition du nouveau bureau de l'amicale laïque :



Présidente :

Nathalie GAINARD
(assise au centre).

Vice-président :

Jordane TANGUY
(assis à droite).

Trésorier :

Nicolas GERNIGON (assis
à gauche).

Vice-trésorière :

Corinne CHEVALIER
(debout au centre).

Secrétaire :

Audrey BESNARD
(debout à droite)

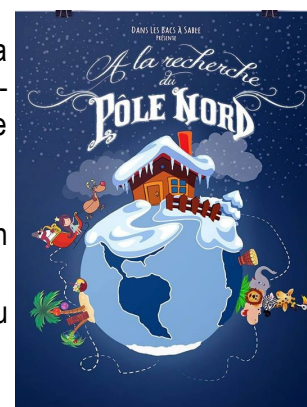
Secrétaire adjointe :

Barbara GUILBERT
(debout à gauche)

La première manifestation de l'amicale sera le spectacle de Noël qui se déroulera à la salle polyvalente de la Chapelle-Bouexic. Nous tenons à remercier la municipalité de Lohéac qui nous a prêté durant trois années sa salle en attendant que la nôtre soit disponible.

La compagnie « Dans les bacs à sable » jouera pour les enfants de l'école, son spectacle intitulé « A la recherche du Pôle Nord ».

N'hésitez pas à joindre **Nathalie GAINARD** pour tout renseignement au **06.16.06.17.68**



HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

25 Novembre

9 et 23 Décembre

Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous



37 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.15

www.lachapellebouexic.com

✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15 et
de 15h à 18h

Jeudi de 17h à 18h

Vendredi de 17h à 18h

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71



bmlachapellebouexic@gmail.com

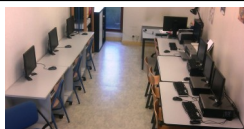
Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de 10h30

à 12h00



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ lindalelay@gmail.com

Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen

23 Novembre - 21 Décembre.

Chorus - Val d'Anast

L'après-midi :

7 décembre



Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00

19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de
son collaborateur Nicolas Elleouet au
06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-
an.fr

Guichen Lundi de 14h00 à 17h00

22 Décembre.

Val d'Anast Vendredi de 15h45 à 17h00

17 Novembre - 8 décembre

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Cho-
rus (02.99.92.46.99) ou Mairie
de Guichen (02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus :

29 novembre 2017

A Guichen : 23 novembre,

4 et 21 décembre 2017.



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h - Samedi de
9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h - Mercredi et vendredi de 14h
à 18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à Mernel



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illenoo en direction
de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la
mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affi-
chés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».